

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU CAMPING LAC VERT



17 juin 2019

Bonjour à tous les membres de l'APCLV,

Ça y est, la saison de camping est repartie (ou repartira quand Mère Nature voudra bien collaborer...) et 2019 nous apporte d'autres changements. Benoit Larose est maintenant le seul propriétaire de la compagnie Camping Lac Vert Inc. Pour la petite histoire, en 2007 Michel Larose et deux associés ont transformé le camping Lac Vert en copropriété, et les terrains ont été cadastrés et vendus à l'unité. C'est ainsi que nous sommes devenus propriétaires membres de l'Association des propriétaires du camping Lac Vert. Selon les règlements généraux de l'APCLV, il y a deux catégories de membres, soit les membres fondateurs et les membres propriétaires; le CA (conseil d'administration) est composé de trois administrateurs nommés par les membres fondateurs, soit Benoit Larose, Tony St-Amour et Jean Gauthier, de même que deux administrateurs élus par les membres lors de l'AGA, soit Christine Beaudoin et Jonathan Visinski.

Comme l'année dernière, la gestion de l'APCLV est effectuée par Richard Marcoux et on peut le joindre à l'adresse courriel apclv.gestion@outlook.com ou au 819 410-0649. Les services de gestion sont offerts dans nos bureaux sur le côté de la grande salle communautaire et les heures de bureau sont comme suit :

Vendredi de 17h à 20h

Samedi de 10h à 17h

Dimanche de 10h à 16h

FRAIS COMMUNS ET COTISATION SPÉCIALE 2019

Lors de l'AGA du 8 juin dernier, après revue et explication du budget, et en prévision de travaux prévus en 2021 selon le plan d'amélioration des infrastructures, les membres ont voté à l'unanimité pour une cotisation totale de 500\$ pour 3 ans, soit 2019, 2020 et 2021, laquelle cotisation est divisée comme suit :

Cotisation régulière	390\$
Cotisation fonds de prévoyance	35\$
Cotisation spéciale/fonds de prévoyance	75\$

FACTURATION – FRAIS COMMUNS, ÉLECTRICITÉ, QUAIS/ENCLOS

En 2019, la facturation a été effectuée surtout par courriel et, Oh! Miracle!, on peut facilement payer tous les frais par virement *Interac* dans le confort du foyer. C'est une méthode facile, sécuritaire et gratuite et nous vous invitons à l'utiliser (ou à l'essayer).

Il est important de respecter la date limite indiquée sur chaque facture puisque tout retard de paiement entraînera des intérêts de 2% par mois. Il est à noter que les mauvais payeurs ont presque tous payé leurs frais et nous vous remercions de votre collaboration à garder nos finances en ordre.

FINALISATION DES PROJETS SPÉCIAUX

Les projets spéciaux de réfection du mur de la plage ainsi que l'installation et la mise en œuvre de barrières électroniques aux deux entrées sont finalement terminés. C'étaient des projets difficiles, coûteux et de longue haleine mais le travail acharné des responsables est concluant.

PERMIS DE CONSTRUCTION/RÉNOVATION/TRAVAUX

Comme mentionné dans les règlements de l'APCLV

<http://www.campinglacvert.com/membres.asp> de même que dans l'avis concernant des infractions aux règlements d'urbanisme émis par la Municipalité de Val-des-Bois le 30 avril 2018, il est obligatoire d'obtenir les permis de travail nécessaires avant d'entreprendre tout travail/construction/rénovation aux terrains et/ou installations. Pour votre gouverne, vous trouverez ci-joint une copie d'une demande de permis de construction/rénovation et/ou travaux.

PÉRIODE TRANQUILLE

Toujours comme mentionné à l'article 11.8 des règlements de l'APCLV

<http://www.campinglacvert.com/membres.asp>, il est interdit d'effectuer des travaux de rénovation/construction entre le 20 juin et le premier lundi de septembre. L'article 23 indique qu'il est interdit de stationner des remorques/bateaux sur les terrains après le 20 juin. Nous sommes tous là pour se reposer et s'amuser et les travaux non terminés reprendront à l'automne.

QUAIS ET ENCLOS

Il y a plusieurs quais et enclos à la disposition des propriétaires pour y stationner les embarcations et VTT et tous les équipements doivent être dûment inscrits dans un espace; veuillez communiquer avec le gestionnaire à apclv.gestion@outlook.com ou au 819 410-0649 pour louer un espace. Il est à noter que les frais de location des quais/enclos servent à maintenir ces installations. Tout équipement/embarcation laissé sans permis dans les aires communes sera considéré abandonné et retiré.

POUBELLES, RECYCLAGE, ÉPINES

Afin de restreindre les coûts reliés à la gestion des poubelles et du recyclage, nous vous prions de porter une attention particulière à la disposition des différents résidus. Si les poubelles et bacs de recyclage en première ligne sont

pleins, faisons quelques pas de plus pour aller remplir les deuxième et troisième ligne. On peut disposer des objets de métal dans le bac à métaux ou laisser les gros items à côté du bac. Il y a aussi des barils bleus pour y disposer les cendres refroidies. Les épines sont ramassées hebdomadairement mais nous vous invitons à disposer vous-même des épines dans le bac à cet effet. C'est facile de faire la tournée bac vert, bac bleu et bac à pépines en partant pour la maison.

Les matériaux de construction, bois, ciment, etc. ne doivent pas être laissés dans l'espace des poubelles; ils doivent nécessairement être apportés au dépotoir.

ACTIVITÉS

Les membres du comité des loisirs nous ont encore préparé de belles activités tout au long de l'été et nous vous invitons à faire vos plans en consultant la liste jointe.

Nous vous souhaitons une très belle saison de camping 2019 et nous vous invitons à nous faire part de vos questions et/ou commentaires à l'adresse courriel ca.campinglacvert@gmail.com .

CA – APCLV

Pages suivantes:

1. Activités 2019 APCLV
2. Permis de construction / rénovation / et/ou travaux APCLV

<h1 style="text-align: center;">Juin</h1> <p>50/50 tous les samedis du 18 mai au 14 sept.</p> <p>Bibliothèque tous les Dimanche de 10h à midi du 19 mai au 29 sept.</p>	<p>8 Bingo 13h30</p> <p>15 Vente de garage 8h30 à midi (#405) Encan chinois 8h30 à 15h30 (#405) Salle communautaire Bingo 13h30</p> <p>22 Beach Party 10h à 17h (#450) Vente de hot dog Bingo 13h30</p> <p>23 Création de bonbon/chocolat 10h (#246) 8\$ par enfant Inscription à la grande salle communautaire, 9h30</p> <p>29 Color run et Zumba 10h (#249) Inscription 9h00 Bingo 13h30</p>
<h1 style="text-align: center;">Juillet</h1> <p>50/50 tous les samedis du 18 mai au 14 sept.</p> <p>Bibliothèque tous les Dimanche de 10h à midi du 19 mai au 29 sept.</p>	<p>6 Tournoi de pétanque 10h (#10) Inscription vendredi lot 10 ou samedi 9h Bingo 19h</p> <p>13 Étang de pêche 10h (#113) Enfant inscription chapiteau 9h Plongée découverte 13h00 (#270) 10 ans et plus Bingo 13h30</p> <p>20 Noël du campeur 18h00 (#99) Spectacle 20h00 Souper Spaghetti (300 billets) Bingo 13h30</p> <p>27 Bingo 13h30 Tournoi de crapet-soleil 10h (#92) Enfants: inscription chapiteau 9h</p>
<h1 style="text-align: center;">Août</h1> <p>50/50 tous les samedis du 18 mai au 14 sept.</p> <p>Bibliothèque tous les Dimanche de 10h à midi du 19 mai au 29 sept.</p>	<p>3 Tournoi de Volley Ball 10h00 (#77) Adultes mixtes 6/6 10\$ Pré-inscription vendredi lot 77 et Inscription chapiteau samedi 9h BBQ Leisure Days Bingo 13h30</p> <p>4 Tournoi de Volley Ball 10h00 (#77) Adultes mixtes 4/4 10\$ Catégorie A et B Inscription chapiteau 9h00</p> <p>10 Indice Mystère 10h00 (#246) Inscription chapiteau 9h30 Tour de tracteur 13h au chapiteau Bingo 13h30 Halloween costumé 18h Soirée musicale au chapiteau (#444) Cabane hantée 18h00 près de la salle communautaire</p> <p>17 Pickleball 10h00 Inscription 9h au terrain de pickleball Bingo 13h30</p> <p>24 Tournoi de Texas hold'em 11h00 (#77) Adulte inscription à la salle communautaire 10h00 Bingo 19h00 Feux d'artifices de clôture de la saison</p> <p>25 Bingo des enfants 11h00 (#246)</p>



Association des propriétaires

PERMIS DE CONSTRUCTION / RÉNOVATION ET/OU TRAVAUX

Nom du propriétaire : _____

Numéro de lot : _____

1. Description des travaux :

2. Joindre un **croquis** des travaux à effectuer et les dimensions qui s'appliquent.

IMPORTANT

Vous devez soumettre pour approbation à l'APCLV toutes demandes de constructions, modifications ou déplacements d'équipements ou d'infrastructures. Si approuvé, le propriétaire doit obligatoirement en vérifier la conformité avec la municipalité et obtenir un permis. Tout changement au plan initialement soumis à l'APCLV doit être soumis à l'APCLV à nouveau.

Rappel : Aucune rénovation/construction ne sera tolérée pendant la période suivante: 20 juin au premier lundi du mois de septembre. Pendant la période autorisée, l'usage d'outils n'est toléré qu'entre 9h00 et 17h00.

3. _____
Signature du propriétaire Date

4. Commentaires et/ou décision de l'APCLV :

Accepté

Refusé

Nom du représentant

Signature du représentant / date